

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 16 MARS 2012

Personnes présentes:

La municipalité Les parents élus

M. MANIFACIER, Adjoint à l'enfance.
M. BERUTTO (FCPE)
Mme CHANDELIER (FCPE)
Mme DUPREZ (FCPE)
Mme GUILMART (FCPE)
Mme ROMISCH (FCPE)
Mme TUMA (PEEP)

Les enseignantes

Mme BALZANO (directrice)
Mme DANIEL
Mme DEBES
Melle GARCIA
Mme GARRET
Mme SACHET

Les ATSEMs

Mme ALEXANDRE
Mme BORDEAU
Mme CADET
Mme CHAILLAN
Melle FERAUD
Mme PALAZZO

La directrice remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

1. Points sur le fonctionnement

Le budget demandé par la directrice pour l'année scolaire 2012 / 2013, d'un montant global de 14 000 euros, a été voté et accepté en totalité par la municipalité.

La FCPE propose la mise en place d'un « interlocuteur mairie » qui pourrait prendre toutes décisions concernant l'école, au plus tôt le matin, en cas de problèmes comme ce fut le cas lors des intempéries de cet hiver. M. Manificier propose que, dans un premier temps, soit joint la personne la plus compétente suivant le problème posé (comme un responsable des services techniques). En cas d'absence de cette personne il est conseillé de contacter directement M. Manificier qui se chargera alors de joindre la personne capable de répondre au problème.

La directrice remercie Mme Duprez, élue FCPE, par l'intermédiaire de laquelle l'école recevra encore cette année une console informatique « Kidsmart ». Cela amènera à 4 le nombre total d'ordinateurs obtenus par cette voie. Pour améliorer et profiter au mieux de la présence de ces ordinateurs en classe, l'équipe enseignante demande leur raccordement à internet (peut-être via le poste déjà pourvu du bureau de la directrice). M. Manificier approuve cette demande et se renseigne sur la faisabilité et le coût de ce type d'opération.

Il a été noté à plusieurs reprises un dysfonctionnement au niveau du pointage des enfants en cantine et périscolaire. Cela pose un problème de responsabilité dans la mesure où l'enfant n'apparaît pas sur les listes informatiques éditées quotidiennement. Cela peut être dû à l'encombrement du matin au niveau de la badgeuse et à un pointage trop rapide (il est donc demandé aux parents de bien veiller à l'affichage de l'enregistrement de leur enfant après la manipulation). L'ajout d'un second appareil résoudrait ce problème « d'embouteillage » du matin. Pour les autres cas, où l'erreur vient de l'appareil lui-même, il faudrait prévoir, en terme de responsabilité, une couverture systématique des enfants à partir du moment où ils sont inscrits à l'année en mairie et cela sur les jours choisis par les familles.

M. Manificier se renseigne au plus tôt sur ces deux propositions d'ajout d'un appareil et de couverture en responsabilité.

2. Travaux et achats

Une consultation est en cours en ce qui concerne la réfection de la toiture de l'école qui s'avère toujours perméable malgré les diverses réparations. Un premier devis, très élevé, a été obtenu. D'autres sont en cours. Compte tenu du prix de tels travaux M. Manificier annonce que cette réfection ne se fera pas cette année.

Le problème de chauffage observé lors des grands froids de cet hiver a été identifié. Il semblerait que le réseau de conduits soit sous-dimensionné. Les travaux sont planifiés pour le troisième trimestre (l'ensemble sera opérationnel pour l'hiver 2012 / 2013).

La directrice demande à partir de quand le chauffage sera rétabli à l'espace Cotella afin d'informer au plus tôt les familles de la reprise du périscolaire dans ces locaux. En attente également, les intervenantes de l'école maternelle (musique et mosaïque) qui habituellement interviennent auprès des enfants dans l'espace Cotella.

La directrice rappelle que l'école est toujours en attente d'un jeu extérieur en remplacement de la « pente inclinée de grimpe » ôtée pour vétusté. M. Manificier informe le conseil qu'un devis a été fait pour un toboggan mais qu'il s'avère très élevé. La situation reste par ce fait en l'état. Les filets des cabanes, abîmés, ont besoin également d'être changés. L'accord doit être donné par la mairie à l'entreprise sous-traitante en charge du contrôle des jeux de l'école.

La directrice rappelle que le mur mosaïque de la cour, vandalisé cet été, n'a toujours pas été réparé malgré les diverses rencontres avec les services techniques. Cela s'avère maintenant urgent puisque le projet a repris et que Mme Godiot a besoin de ces réparations pour finaliser le mur avec les enfants. La directrice propose qu'en cas de manque de temps, les mercredis, ces travaux peu encombrants soient menés pendant le temps scolaire.

Ne pas oublier l'installation du panneau d'affichage pour le périscolaire (demandé au premier Conseil d'Ecole).

Diverses peintures ont été demandées lors du premier CE (classe 5, tisanerie et toilettes des adultes, mur extérieur du dernier dortoir). La directrice souhaiterait un échéancier pour ces travaux afin de préparer au mieux les diverses interventions.

L'école a également besoin d'un nouveau frigidaire et demande que cet achat soit prévu au plus tôt (l'actuel ne refroidissant presque plus).

La PEEP demande la réparation de sa boîte aux lettres endommagée.

3. Hygiène et sécurité.

Le ménage réalisé à l'école, malgré un mieux, reste insatisfaisant. M. Manificier nous informe que les mêmes problèmes se posent encore plus nettement à l'école élémentaire. Une mise en demeure envers la société de nettoyage a été lancée par la mairie.

M. Manificier demande à la directrice d'informer la mairie chaque fois que se pose un problème lié au ménage dans l'école. Il rappelle que dans le cas de marchés publics, même si l'on change de société, les agents en poste restent attirés à l'école. Nous attendons maintenant une réponse à cette mise en demeure.

Mme Balzano propose que les horaires d'intervention des agents de ménage dans l'école soient modifiés afin de pouvoir les rencontrer et faire un point quotidien sur le ménage. Elle souhaite également avoir accès au cahier des charges pour valider ou pas le travail prévu en fonction du planning des tâches. M. Manificier communiquera ce document à l'école.

Un exercice de confinement (en lien avec le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité) est prévu après les vacances de printemps conjointement avec l'école élémentaire. Parallèlement une information des familles sur les conduites à tenir en cas d'accident majeur sera effectuée.

4. Projets en cours et sorties.

Dans le cadre du projet d'école deux journées de la couleur ont été organisées. Elles ont remporté un grand succès auprès des enfants. Une nouvelle date est à programmer pour la troisième journée de l'année.

Le Carnaval de l'école maternelle est prévu le 6 avril. Une information spécifique a été donnée aux parents concernant cette festivité. La directrice souhaiterait une réponse de la mairie sur ses demandes concernant l'ensemble des dispositions nécessaires à mettre en place pour cette journée et impliquant l'accord de la municipalité. M. Manificier s'en occupe.

En avril/mai reprennent les échanges autour des jeux de société avec les élèves de CM de l'école élémentaire. Ces élèves interviennent auprès des plus jeunes comme meneurs de jeux.

Une visite de l'espace Vasarely à Aix en Provence, accompagnée d'un pique-nique, est prévue en mai (le 24 pour les Petites Sections, le 25 pour les Moyennes Sections et le 29 pour les Grandes Sections).

Le 7 juin, à la salle des fêtes, la mairie offre aux élèves de l'école maternelle un spectacle de la compagnie « Mine de rien », intitulé « Le Chaperon Loup ».

Une chorale pour les grands-parents et seniors du village est programmée le 15 juin au matin. Ce projet est mené en collaboration avec l'association AVVEC de Coudoux. Une collation suivra les chants. Cette première représentation permettra de restreindre aux parents, aux frères et sœurs, la chorale qui sera organisée le 22 juin.

La fête de fin d'année aura lieu le vendredi 22 juin. Les parents pourront se régaler d'une exposition sur les œuvres produites à Vasarely par les enfants, puis suivra la chorale et un apéritif convivial avec les familles. Afin qu'elle puisse s'organiser dans les meilleures conditions pour tous, cette fête sera réservée aux parents et frères et sœurs des élèves.

5. Projets des fédérations de parents d'élèves

La FCPE rappelle les dates de la soirée déguisée, le 30 mars, et de la soirée « jeux de société », le 8 juin, en faveur des écoles de Coudoux.

Par ailleurs l'opération « sets de table » menée en lien avec l'école maternelle a très bien fonctionné et les sets seront distribués aux familles avant les vacances de printemps par l'intermédiaire des enseignantes. Pour les parents qui souhaiteraient compléter leur commande, quelques sets supplémentaires seront en vente à la sortie de l'école.

La PEEP, pour la troisième année consécutive, organise son vide-grenier au profit des écoles de Coudoux le 31 mars.

6. Préparation de la rentrée 2012.

La directrice informe le CE que les inscriptions pour les enfants nés en 2009 ont débuté. Elle conseille aux familles concernées de se déplacer à l'école pour prendre RDV sur les listes affichées à l'entrée. Actuellement 159 élèves fréquentent l'école maternelle. Les effectifs pour la rentrée prochaine se maintiennent sur la base d'une prévision de 6 classes (deux par niveau) d'environ 27 élèves.

7. Informations de la municipalité

M. Manificier informe le CE que les travaux du « Grand Coudoux » débuteront fin avril pour environ 3 mois. Durant cette période la circulation sur de nombreuses voies sera réglementée. Il faut donc s'attendre à quelques difficultés de circulation. Il souhaite dynamiser le « Pédibus » qui se mettra en place chaque jour pour diminuer la circulation à proximité des écoles et en particulier de l'école élémentaire directement affectée par les travaux. Un sondage sera effectué afin de connaître les demandes en ce qui concerne ces nouvelles mises en service du pédibus. Par ailleurs le Parking « mairie » est déplacé plus haut sur l'avenue de la République.

Un affichage, dans le village et aux écoles, est mis en place pour informer les familles.

La mairie a négocié auprès de la CPA, pour les élèves de Coudoux, la gratuité de 5 « aller-retour » par an et par enfant sur les bus de ligne au départ de Coudoux. La démarche de réservation reste identique à celle précédemment appliquée. M. Manificier conseille toutefois de prévoir les déplacements hors heures de pointe, à savoir entre 9h et 16h.

Fin du Conseil d'Ecole : 20h

Nous remercions les fédérations de parents d'élèves pour l'apéritif offert.

Signatures :

La directrice :

Les fédérations de parents :

La municipalité :